

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Nombre de membres

Séance du 27 février 2025

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :L'an deux mille vingt-cinq,
et le vingt-sept févrierà 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Claudy OLMETA MaireVote
Pour 14
Contre 1
Abstention 1Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, MORELLI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI,
ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, VOLELLIProcurations : Mme LOUIS à Mr MORELLI, Mr PAOLINI à Mr COSTA, Mr BENVENUTI à
Mme GUARDINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à OLMETA,DATE DE LA
CONVOCAATION
20/02/2025

Absents : Mr FEYDEL, Mr POLI et Mme PONZEVERA

DATE AFFICHAGE
28/02/2025

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « LES PETITS
LUTINS »**

Le Maire rappelle au Conseil la création de la régie de recettes pour l'encaissement des
repas de la cantine scolaire.

Afin d'instaurer un bon fonctionnement du service, il propose de confier à l'Association
« Les Petits Lutins » : la réception, le réchauffage, la distribution des repas et l'entretien
des locaux.

Une convention d'objectifs et de moyens ci-jointe en annexe, en définit les modalités.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention en cause
- **DECIDE** de l'ouverture de crédits, d'un montant de 30.000 €, sur le budget
communal 2025, à l'article 65748

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.